

## Tecan Group SA, Männedorf

### Rachat d'actions nominatives propres sur la ligne de négoce ordinaire à la SIX Swiss Exchange

Le conseil d'administration de Tecan Group SA, Seestrasse 103, 8708 Männedorf («Tecan» ou la «société»), a décidé le 11 août 2025 de racheter ses actions nominatives propres d'une valeur nominale de CHF 0.10 chacune pour une valeur d'acquisition maximale de CHF 120 millions. Les actions nominatives rachetées serviront à des fins commerciales générales, y compris à des fins de trésorerie et pour le financement d'acquisitions potentielles (le «programme de rachat»). Sur la base du cours de clôture de l'action nominative du 8 août 2025 à la SIX Swiss Exchange, cela correspond au maximum à 770'218 actions nominatives ou au maximum à 6.01% du capital-actions de la société, qui s'élève actuellement à CHF 1'282'588.30 et est divisé en 12'825'883 actions nominatives cotées d'une valeur nominale de CHF 0.10 chacune. En raison de l'évolution future des cours, le nombre d'actions nominatives effectivement rachetées peut s'écarter du nombre d'actions nominatives indiqué, mais en aucun cas les actions nominatives acquises dans le cadre du programme de rachat ne dépasseront la limite de 10% du capital-actions et des droits de vote inscrits au registre du commerce.

Le programme de rachat est exonérée du respect des dispositions sur les offres d'achat publiques sur la base du ch. 6.1 de la circulaire no 1 du 27 juin 2013 de la Commission des offres publiques d'acquisition.

#### Durée du programme de rachat

Les rachats en cadre du programme de rachat débuteront le 13 août 2025 et se termineront au plus tard le 12 août 2027 à la SIX Swiss Exchange. Tecan n'est pas tenue de racheter à tous moments des actions nominatives propres; elle tiendra compte, pour ces acquisitions, de la situation du marché. Tecan se réserve le droit de terminer l'offre de rachat précocement.

#### Convention de délégation

Il s'agit d'une convention de délégation selon l'art. 124 al. 2 let. a et al. 3 OIMF en vertu de laquelle la Banque Cantonale de Zurich fait indépendamment des rachats en conformité avec les paramètres spécifiés entre Tecan et la Banque Cantonale de Zurich. Cependant, Tecan a le droit à tout moment d'abroger cette convention de délégation sans donner de raisons ou d'en changer les paramètres selon l'art. 124 al. 3 OIMF.

#### Volume maximal journalier de rachat

Le volume maximal journalier de rachat selon l'art. 123 al. 1 let. c de l'OIMF est visible sur l'adresse internet suivante de Tecan: <https://www.tecan.com/sbp>

#### Publications des transactions

Les transactions selon le paragraphe 27 de la circulaire n° 1 de la Commission des offres publiques d'acquisition du 27 juin 2013 s'effectue sur l'adresse internet de Tecan: <https://www.tecan.com/sbp>

#### Informations non publiques

Tecan certifie, qu'à la date de cette annonce, ne pas disposer d'informations non publiques susceptibles d'exercer une influence déterminante sur la décision des actionnaires.

#### Actions propres nominatives

A la date du 8 août 2025 Tecan détenait directement ou indirectement 125'784 actions nominatives propres (1.0% du capital et des droits de vote)

#### Actionnaires détenant plus de 3% des droits de vote

Selon le rapport annuel de la société et les dernières déclarations de participations des actionnaires reçues jusqu'au 8 août 2025, les actionnaires suivants détenaient plus de 3% du capital et des droits de vote de Tecan:

Chase Nominees Ltd., London, Royaume-Uni:  
12.1% du capital et des droits de vote

UBS Fund Management (Switzerland) AG, Bâle, Suisse:  
10.2% du capital et des droits de vote

BlackRock Inc., New York, NY, États-Unis:  
4.5% du capital et des droits de vote

Pictet Asset Management SA, Genève, Suisse:  
5.01% du capital et des droits de vote

Israel Englander, New York, États-Unis (détenteur direct/indirect:  
Millennium Partners LP, George Town, KY Integrated Assets III LLC,  
Wilmington, Delaware, États-Unis):  
3.003% du capital et des droits de vote

Credit Suisse Funds AG, Zurich, Suisse:  
3.0% du capital et des droits de vote

Swisscanto Fondsleitung AG, Zurich, Suisse:  
3.0% du capital et des droits de vote

Tecan n'a pas connaissance des intentions des actionnaires quant à la vente d'actions nominatives dans le cadre du programme de rachat.

#### Droit applicable et for judiciaire

Droit suisse. Le for judiciaire exclusif est Zurich.

#### Banque mandatée

Tecan a mandaté la Banque Cantonale de Zurich pour l'exécution du programme de rachat.

#### Numéro de valeur / ISIN / Symbole

Action nominative Tecan Group SA de CHF 0.10 nominal  
1210019 / CH0012100191 / TECN

#### Cette annonce ne constitue pas un prospectus au sens de l'art. 35 ss LSFIn.

**This offer is not being and will not be made, directly or indirectly, in the United States of America and/or to US persons and may be accepted only by Non-US persons and outside the United States of America. Accordingly, copies of this document and any related materials are not being, and may not be, sent or otherwise distributed in or into or from the United States of America, and persons receiving any such documents (including custodians, nominees and trustees) may not distribute or send them in, into or from the United States of America.**

12 août 2025